

lesquels nous ne faisons rien. La vogue actuelle de la méditation est un marqueur de cette carence. Tout comme le sport compense les carences liées à la sédentarité, les pratiques méditatives compensent celles liées aux agressions environnementales contemporaines (afflux d'informations, permanence de bruits de fond, manque de temps, de calme et de continuité). Faut-il inciter tous les chercheurs à méditer, comme un outil d'hygiène de vie ? Nous n'en sommes peut-être pas si loin...

En tout cas, les contributeurs du mouvement *Slow Science* se sont penchés sur la question des solutions et suggèrent que celles-ci devront être individuelles, communautaires et sociétales. Individuelles : préserver par exemple dans une semaine une ou plusieurs demi-journées de temps de recherche en continuité attentionnelle,

sans téléphone ni courriel ni tâches administratives ou académiques. Du côté communautaire, pour diminuer la pression sur les rendements, la suggestion, qui avait déjà été faite par plusieurs universités nord-américaines, est de limiter le nombre de publications mentionnées sur les *curricula vitae* : plus de listes interminables d'articles interchangeables, mais seulement les cinq publications les plus importantes. Du côté sociétal enfin, il va falloir expliquer aux bailleurs de fonds de la recherche scientifique que cette dernière est une activité qui nécessite du temps et de la lenteur, un peu comme la création artistique.

Ce sont d'ailleurs les littéraires qui ont tiré les premiers la sonnette d'alarme sur les dégâts de la culture du rendement, comme l'Américain Henry David Thoreau au XIX<sup>e</sup> siècle : « Si un homme marche dans la

forêt par amour pour elle pendant la moitié du jour, il risque fort d'être considéré comme un tire-au-flanc ; mais s'il passe toute sa journée à spéculer, à raser cette forêt et à rendre la terre chauve avant l'heure, on le tiendra pour un citoyen industriel et entreprenant. » Que dirait-on aujourd'hui du chercheur qui demande du temps pour lire les recherches des autres et réfléchir un peu à ce que seront les siennes dans les prochaines années, au lieu de publier un nouvel article dans une revue renommée, à « facteur d'impact » élevé ? ■

**Christophe ANDRÉ** est médecin psychiatre à l'Hôpital Sainte-Anne, à Paris.

<http://slow-science.org/> ; <http://slowscience.fr/>



Réagissez en direct à cet article sur [www.pourlascience.fr](http://www.pourlascience.fr)

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### L'éolien en mer en France

*Après les pays scandinaves, le Danemark et la Grande-Bretagne, la France va développer l'éolien en mer. En 2017, cinq parcs devraient produire trois gigawatts d'électricité.*

**Bernard GÉRARD**

**E**n octobre 2011, la première hydrolienne a été immergée au large de Paimpol. Quarante-cinq ans après la construction du barrage de la Rance qui fournit de l'énergie marémotrice, la France cherche à utiliser, sous d'autres formes, les énergies de la mer. Suivant les modèles du Danemark, de l'Angleterre et de l'Allemagne, elle se tourne aujourd'hui vers l'éolien en mer. Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, la France s'est fixée pour objectif de porter la part des énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, biomasse, etc.) à 23 pour cent de la consommation totale d'énergie d'ici à 2020. Parmi les énergies renouvelables, les énergies marines ont un potentiel impor-

tant. On estime que la mer pourrait fournir sept fois l'énergie consommée aujourd'hui dans le monde entier. Ces énergies marines exploitent les vents (énergie éolienne), les courants (hydrolienne), les différences de température (thermique), la houle (houlo-motrice) et les marées (marémotrice). Avec 5 000 kilomètres de côtes en métropole, la France a le deuxième potentiel énergétique marin en Europe pour l'éolien en mer après la Grande-Bretagne.

Afin d'exploiter ce potentiel, 54 acteurs privés et publics se sont réunis pour créer une plateforme technologique nationale pour le développement des énergies marines, nommée *France énergie marine*, pilotée par l'Institut français de recherche

pour l'exploitation de la mer, IFREMER. Un premier appel d'offres publié en juillet 2011 doit permettre d'ériger 500 à 600 éoliennes au large des côtes françaises, pour une production de trois gigawatts. Le plan de développement des parcs éoliens marins, conformément aux engagements du Grenelle de l'environnement, vise à produire six gigawatts d'électricité d'ici à 2020. Pour mémoire, l'usine marémotrice de la Rance produit 240 mégawatts et la consommation en France est égale à 70 gigawatts (production moyenne instantanée).

L'éolien en mer présente des avantages par rapport à l'éolien terrestre, notamment parce que le gisement de vent est plus important. Alors que les éoliennes terrestres ne